REGLEMENT SALLE DE St JEAN

UTILISATEURS:

Pour les besoins municipaux

Pour les besoins scolaires : - Ecole maternelle (Attention la salle concernée n'est ni une salle de

> - Ecole élémentaire cours ni une salle de sport)

- Collège

Pour les associations du village

La salle est prêtée aux partis politiques pendant la période officielle des campagnes électorales

Caution de nettoyage de 100 euros à demander Pour les particuliers du village - TARIF : 200 € La salle ne pourra pas être louée pour des mariages

<u>CAUTION (modalités) :</u>

Caution Dégradation: 1500 Euros

Caution de nettoyage : 100 Euros

Chèque à l'ordre du « **trésor public** » qui sera rendu après état des lieux à la fin de l'occupation de la salle.

ETAT DES LIEUX:

Mobilier (nombre de tables, chaises)..., propreté....éclairage... chauffage.... cuisine (évier, réfrigérateur, etc....)..... WC.

MATERIEL:

Le matériel demandé par les utilisateurs sera entreposé dans la salle, afin que ceux-ci puissent l'installer à leur convenance.

Tout le matériel devra être remis impérativement en place.

NETTOYAGE:

Le matériel nécessaire au nettoyage sera fourni par les« Services techniques de la mairie».

La salle sera **laissée propre** après utilisation.

le week-end : au plus tard le dimanche

la semaine : le jour même

OCCUPATION DE LA SALLE:

La salle devra être libérée à 1 heure du matin impérativement.

Les véhicules devront **respecter le stationnement prévu** aux abords de la salle.

Au moment du départ de la salle, veiller à ne pas déranger les alentours (klaxons, cris, bruits divers, etc..).

Les portes et fenêtres devront être fermées durant l'utilisation de la salle.

Les **ordures ménagères** seront mises dans les **containers** prévus à cet effet et les **bouteilles** et **cartons** dans les **colonnes du tri sélectif.**

Sous réserve de disponibilité et pour faciliter **l'installation et la décoration**, les locaux seront mis à disposition **la veille.**

A	nartir de 22	h les	nuisances	sonores	seront	interdites	conformément	ં કે	โล	loi	i.
	. parur uc 22 1	11 163	Huisances	SOMULO		million united	COMPUTATION	a	14	IVI	14

DISPOSITION DES CLES:

- Un cahier devra être signé au moment du prêt de la clé. Un contrôle de la salle sera effectué le jour de la remise de la clé.

Date de la réservation :	<u>Motif:</u>	••••
N° de Téléphone / Portable :		

Pour retenir la salle :

- Priorité sera donnée aux associations du village
- La salle sera allouée à celui qui l'aura retenue le premier.

Pour le 31 décembre : c'est la ville qui décidera de l'organisation d'un Réveillon ou d'une Soirée.

Le présent règlement a été adopté lors du Conseil Municipal en date du 10/12/2015 et pourra être modifié par décision du dit conseil.

Utilisateurs		Nom	Nom du responsable	Prénom			
Besoins municipaux							
Besoins scolaires							
Associations du village							
Particulier							
Nombre de personnes Signature :							
Lu et approuvé, le							
(La salle est prêtée aux partis politiques pendant la période officielle des campagnes électorales)							

Nom du Responsable Mairie	
(Désigné): Signature:	• • • • •